

La Ville de Marseille vient de publier une consultation :  
**Travaux maritimes de modernisation du bassin du Roucas Blanc**



**Familles d'achats concernées :**

Dragage, gestion et valorisation des déchets de chantier, ouvrages maritimes, VRD, électricité et fluides, conseil en matière environnementale, services aux chantier

**Date limite de remise des plis :**

Mercredi 10 Novembre 2021 à 16h00

## **LE BESOIN DE LA VILLE DE MARSEILLE**

La Ville de Marseille accueillera les épreuves olympiques de voile au stade nautique du Roucas Blanc, l'un des piliers de l'offre nautique marseillaise. L'anse du Roucas Blanc se situe au pied de la Corniche Kennedy, au Sud-Est de la ville. La base nautique y occupant l'espace a été mise en service à la fin des années 1970 dans le cadre de l'aménagement du Parc Balnéaire du Prado. Cette base est reconnue pour pouvoir accueillir des grandes manifestations mais présente aussi la qualité d'offrir un bassin d'évolution protégé, facilement accessible à tous les publics et très apprécié pour l'initiation aux sports nautiques. A l'issue des Jeux, la base nautique du Roucas Blanc constituera un lieu d'héritage, à partir duquel pourra se développer une politique de développement des sports nautiques pour tous les Marseillais.

La présente consultation a pour objet de conclure un accord-cadre relatif à des travaux maritimes de modernisation du bassin du Roucas Blanc, sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de la Mer de la Ville de Marseille. Les prestations de travaux répondent à deux objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité d'accueil et l'organisation à flot des unités destinées à l'encadrement des compétiteurs, à l'organisation sportive des épreuves, aux médias et à la sécurité pour les athlètes et la famille olympique;

- Requalifier le site, améliorer sa protection en apportant des solutions pérennes aux problèmes d'envasement et aux détériorations des ouvrages lors des épisodes de fortes houles.

Cette consultation est allotie comme suit :

### **Lot 1 - Dragage du bassin**

Le titulaire du lot 1 devra réaliser les travaux suivants :

- Travaux de dragage
- Gestion, traitement, évacuation et valorisation des déchets

### **Lot 2 - Ouvrages maritimes, VRD, électricité et fluides**

Les travaux attendus pour l'exécution du lot n°2 sont les suivantes :

- Dépose de la diguette, du quai-caisson, des pannes et des corps morts existants
- Digue intérieure de protection
- Ouvrages hydrauliques d'avivement
- Travaux du quai nord
- Réorganisation des mouillages dont le ponton A (parallèle à la digue B à l'intérieur du bassin)
- Confortement du pied de glacis.

Le lot 2 est un marché à tranche. La Ville de Marseille s'engage sur plusieurs opérations, décrites ci-dessus, qui composent une tranche ferme. Les tranches optionnelles peuvent être affermées ou non par le pouvoir adjudicateur, et sont composées comme suit :

*TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Quai central*

*TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Mise en stock de la grue Alcoma*

*TRANCHE OPTIONNELLE 3 : Remplacement de candélabre*

*TRANCHE OPTIONNELLE 4 : Traitement de surface supplémentaire*

*TRANCHE OPTIONNELLE 5 : Fourniture et pose de douches extérieures*

*TRANCHE OPTIONNELLE 6 : Sécurisation de la passe d'entrée*

*TRANCHE OPTIONNELLE 7 : Remise en état du capelage des glacis*

### **Lot 3 - Travaux de création de dispositifs de restauration de la biodiversité et suivi**

Les travaux concernés dans le présent lot sont les suivants :

- Mise en œuvre d'habitats artificiels
- Suivi écologique en phase exploitation

## Quel potentiel pour l'ESS ?

La réalisation du lot 2 comporte une **clause obligatoire d'insertion par l'activité économique**. Le prestataire devra réaliser au minimum **2065 heures d'insertion** sur la durée d'exécution du marché.

[Nous contacter pour un complément d'information ou une mise en relation pour une réponse en groupement](#)

## DÉTAILS DU MARCHÉ

### Caractéristiques du marché

Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire, exécuté pour partie :

- Pour les lots 1 et 2, à prix global et forfaitaire pour la partie prix généraux et une partie du dragage, et par l'émission de bons de commande pour le reste des travaux ;
- Pour le lot 3, à prix global et forfaitaire.

Le présent accord-cadre est conclu à compter de sa notification. Les 3 lots ont toutefois un phasage différent, dont la durée est indiquée à l'article 2.3 du CCAP.

**Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite sur le site des travaux**, qui aura lieu de manière collective le **14 octobre 2021 à 10h**. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite obligatoire sera déclarée irrégulière et rejetée. Pour procéder à une visite, les candidats doivent contacter :

Coordonnées du service : Direction de la Mer  
Réfèrent : Sophie CARTERON  
Téléphone : 07 64 88 72 57  
Adresse électronique : [scarteron@marseille.fr](mailto:scarteron@marseille.fr)

### Procédure

Cette consultation fonctionne sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**. Après analyse des offres remises sur la base des critères d'analyse définis dans le présent règlement de

la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, aucune forme n'étant imposée.

### **Critères de jugement des candidatures**

Les offres recevables seront analysées et classées en fonction des critères pondérés ci-dessous, et précisés dans le règlement de consultation (RC).

#### **Lot 1 - Dragage du bassin**

Critère 1 : Prix (35 points)

Critère 2 : Valeur technique de l'offre (45 points)

- Moyens humains
- Moyens matériels et logistiques
- Compréhension de la problématique et des contraintes
- Note de présentation des méthodes et solutions envisagées pour respecter les contraintes du programme, et atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage
- Note méthodologique concernant les mesures envisagées pour la protection de l'environnement

Critère 3 : Valeur délai (20 points)

#### **Lot 2 - Ouvrages maritimes, VRD, électricité et fluides**

Critère 1 : Prix (35 points)

Critère 2 : Valeur technique de l'offre (45 points)

- Moyens humains
- Moyens matériels et logistiques
- Compréhension de la problématique et des contraintes
- Note de présentation des méthodes et solutions envisagées pour respecter les contraintes du programme, et atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage
- Note méthodologique concernant les mesures envisagées pour la protection de l'environnement

Critère 3 : Valeur délai (20 points)

### **Lot 3 -Travaux de création de dispositifs de restauration de la biodiversité**

Critère 1 : Valeur technique de l'offre (60 points)

- Moyens humains
- Moyens matériels et logistiques
- Compréhension de la problématique et des contraintes
- Note de présentation des méthodes et solutions envisagées pour respecter les contraintes du programme, et atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage, et le maître d'œuvre
- Note méthodologique concernant les mesures envisagées pour la protection de l'environnement
- Note méthodologique concernant les suivis d'entretien et suivi écologiques proposés

Critère 2 : Prix (40 points)

[\*\*Téléchargez le dossier de consultation\*\*](#)

Structures de l'Économie Sociale et Solidaire, TPE, PME, nous restons disponibles pour tout complément d'information et mise en relation pour une réponse en groupement.

Découvrez également [nos fiches pratiques](#), pour tout comprendre sur les marchés publics.